



Non à la réforme Macron des retraites



Grâce aux mobilisations de décembre 2019 et janvier 2020, E. Macron n'a pas osé, après le confinement, imposer sa réforme des retraites (le système à points). Il revient tout de même avec une réforme paramétrique dont la finalité reste proche : **travailler plus pour gagner moins...**

Comme en 2019 avec le système à points, le recul progressif de l'âge de départ à la retraite aurait pour conséquence une baisse des pensions en poussant de plus en plus de salarié-es à partir sans avoir une carrière complète (quarante-trois ans de cotisation) ni une pension à taux plein. Cette réforme, comme la précédente, a pour but de pousser la population vers un système de complémentaire privée par capitalisation, reconnu inégalitaire, coûteux et à risque.

Y a-t-il vraiment un déficit ?

L'urgence financière est l'argument choc d'E. Macron pour imposer sa réforme. Cet argument est contredit par le rapport 2022 du très officiel Conseil d'Orientation des Retraites (COR) : non seulement, la part des dépenses de retraite dans le PIB (la richesse annuelle produite en France) serait stable ou en diminution jusqu'en 2070 mais le solde du système de retraite accuserait un déficit minime d'ici 2032 (0,5 à 0,8 point de PIB). D'autant que les réserves totales des caisses de retraite sont à même de couvrir ces besoins conjoncturels de financement : elles s'élèvent à 8,3 % du PIB. Donc, pas d'urgence financière !

La question de l'espérance de vie

Faux argument là aussi. Avec la retraite Macron, la génération née en 1975 passera moins de 26 années à la retraite, contre 27 années et demie pour la génération née en 1950. La vraie question, c'est plutôt l'espérance de vie en bonne santé qui en 2019 était de 63,7 pour les hommes et 64,6 pour les femmes.

La baisse du niveau des pensions

La réforme Macron ne prévoit pas la compensation des baisses du montant des pensions dues aux précédentes réformes et l'intensifie avec l'obligation des quarante-trois ans de cotisation pour obtenir une pension à taux plein :

- Baisse des pensions dû à la réforme Balladur de 1993 : passage des dix aux vingt-cinq meilleures années pour calculer le montant des pensions (hors fonctionnaires dont les pensions sont calculées sur les 6 deniers mois de salaire sans les primes, ces dernières représentant en moyenne 20% de la rémunération).
- L'indexation des retraites sur le salaire moyen (comme entre 1948 et 1987) est remplacée en 1993 par une indexation sur l'inflation.
- L'indexation des pensions sur l'inflation est supprimée en 2018 : dans une période de forte inflation, c'est assurément une dégradation des retraites.

Les femmes, premières touchées par la réforme Macron

A chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise (le nombre de trimestre à réaliser), on la rend toujours moins atteignable pour les femmes. Les femmes rencontrent plus de freins et de difficultés à valider une carrière complète : la charge de la famille, le temps partiel subi (en 2020, 26 % des femmes salariées à temps partiel le sont pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne dépendante), la probabilité de devenir aidant pour un proche en perte d'autonomie (60% des proches aidants sont des femmes), tous ces événements sont autant de moments venant impacter la carrière professionnelle des femmes.

Seulement 56,2 % des 55-64 ans sont en emploi

Le recul de l'âge de départ à la retraite aboutirait à une éviction encore plus importante des travailleurs de plus de 55 ans qui sont déjà aujourd'hui nombreux à être au chômage, en incapacité, en situation de handicap ou en inaptitude. Une partie, dont beaucoup de femmes, bascule vers les minimas sociaux avant de partir en retraite. Les économies réalisées sur le système de retraite vont donc entraîner une augmentation de dépenses des autres prestations sociales (chômage, maladie, invalidité, minima sociaux).

Réformer pour financer l'éducation, le climat...?

Ce discours est trompeur : il amalgame le financement des retraites assuré par les **cotisations sociales** et le financement des politiques publiques assuré par **l'impôt**. La prise en charge des dépenses d'avenir ne peut pas se faire en sabrant dans la protection sociale, mais en mettant à contribution les plus riches et profiteurs de crise (rétablissement de l'ISF, suppression de la flat tax, taxation des superprofits, lutte contre l'évasion fiscale, etc.) et en renforçant la progressivité de l'impôt.

UNE RETRAITE A 60 ANS, C'EST POSSIBLE

➔ Financer la retraite dès 60 ans avec des pensions à taux plein, c'est possible et c'est finançable :

Passage du taux de chômage à 7,4% = +10 milliards d'euros	Augmentation des salaires de 3,5% = +6,5 milliards d'euros	Augmentation du point d'indice de la fonction publique = +6 milliards d'euros	Intégration des primes dans le salaire dans la fonction publique = +6 milliards d'euros	Égalité salariale femme/homme = +6 milliards d'euros
Suppression des exonérations de cotisations patronales permettrait de dégager pour les caisses de retraites = +20 milliards d'euros	Soumettre à cotisation l'épargne salariale = +10 milliards d'euros	Instaurer un malus sur les emplois précaires = +10 milliards d'euros	Lutter contre la fraude des employeurs aux cotisations sociales = +1 à 2 milliards	

L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES APPELLE TOUS LES SALARIES ET LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE A SE MOBILISER POUR METTRE UN COUP D'ARRET A CETTE MESURE ANTI-SOCIALE !

Toutes et tous en greve et dans les manifestations le 19 janvier !

